

LONDA 2025

Rapport sur les droits numériques et l'inclusion en Afrique

Angola

Rapport national



PARADIGM
INITIATIVE



LONDA 2025

Rapport sur les droits numériques et l'inclusion en Afrique

Rapport produit et publié par Paradigm Initiative
Avril 2026

Cette publication peut être reproduite à des fins non commerciales sous n'importe quelle forme, à condition que le crédit approprié soit accordé aux éditeurs et que l'œuvre soit présentée sans aucune déformation.

Copyright ©2026 Paradigm Initiative

374 Borno Way, Yaba, Lagos, Nigeria.
media@paradigmhq.org
www.paradigmhq.org



Licence Creative Commons Attribution
- Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de
Modification (CC BY-NC-ND)

ISBN: 978-978-68-6631-4



Angola

Anonyme

Résumé

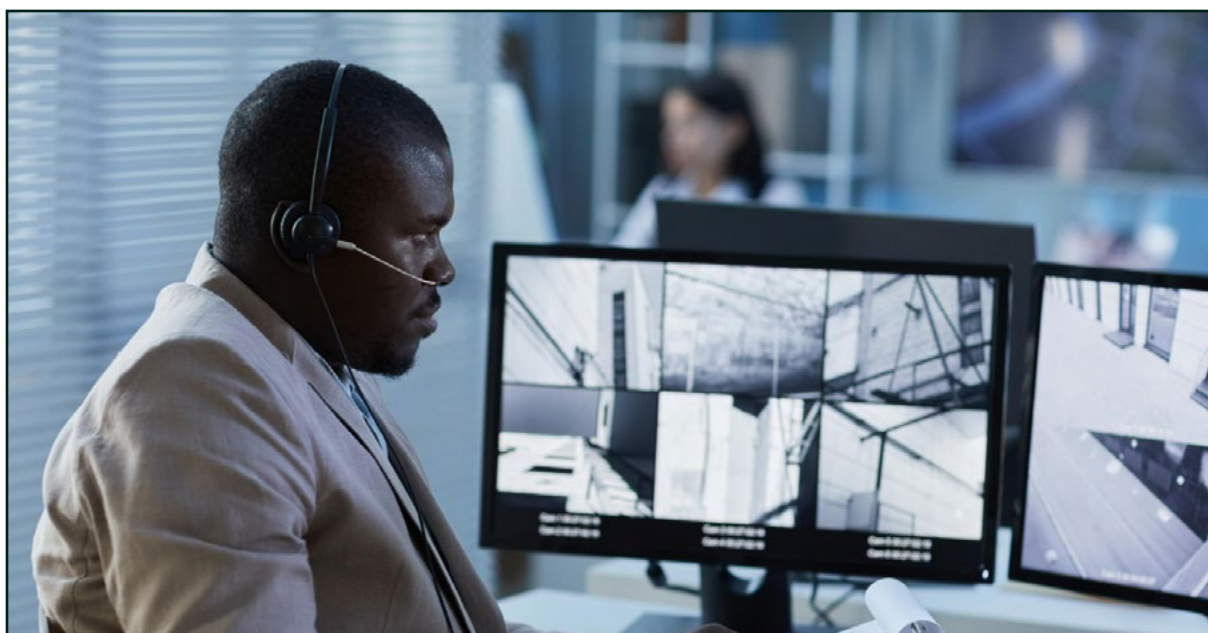
Le paysage numérique de l'Angola en 2025 affiche des progrès significatifs, mais est également confronté à des risques croissants en matière de droits de l'homme. L'expansion des infrastructures numériques, notamment la mise en place de la première salle d'audience virtuelle, le développement en cours du Centre national de données et l'amélioration de la connectivité, témoigne d'un engagement en faveur de la transformation numérique. Cependant, ces avancées sont affaiblies par des lois restrictives, des coupures présumées telles que la perturbation

de juillet 2025 lors des manifestations nationales, une surveillance accrue, le harcèlement des utilisateurs en ligne et la montée de la violence de genre en ligne qui n'est pas reflétée dans les statistiques nationales. Malgré le projet de révision de la loi sur la protection des données, son application reste insuffisante, les cyberattaques se multiplient rapidement et la transparence concernant la gouvernance des contenus et l'information publique reste limitée. Les communautés rurales et marginalisées continuent de se heurter à des obstacles importants en matière de

culture numérique et d'accès au numérique, tandis que les grandes stratégies nationales en voie d'achèvement ne montrent aucun résultat clair.

Afin de protéger l'espace civique et de promouvoir une transformation numérique inclusive, ce rapport recommande au gouvernement de réduire les coûts de connectivité, d'interdire les coupures d'accès, de réformer les lois qui criminalisent l'expression en ligne, de renforcer les systèmes de protection des données et d'accroître la transparence dans la gouvernance des plateformes et la gestion du Fonds de service universel. Parmi les autres priorités figurent l'élaboration d'un cadre d'IA fondé sur les droits, la réglementation de la surveillance biométrique et l'investissement dans l'alphabétisation numérique menée par les communautés. La société civile est encouragée à surveiller les violations,

à soutenir les victimes de violences facilitées par la technologie, à renforcer le plaidoyer mené par les jeunes et les communautés, à suivre les investissements publics dans la connectivité et à renforcer la solidarité régionale en matière de droits numériques. Collectivement, ces mesures visent à garantir que la transition numérique de l'Angola respecte la justice, la responsabilité et une participation équitable. Le secteur privé devrait réduire les coûts de connectivité, étendre l'accès en milieu rural et investir dans l'alphabétisation numérique inclusive afin de réduire les inégalités structurelles. Parallèlement, les entreprises doivent renforcer la transparence, s'opposer aux coupures illégales, protéger les données et les systèmes d'IA, et lutter contre la violence de genre en ligne afin de garantir que la transformation numérique de l'Angola soit respectueuse des droits et équitable.



Introduction

La transformation numérique en Angola est en train de remodeler la gouvernance, les services publics et la participation civique, sous l'impulsion d'investissements accrus dans l'expansion du haut débit, les outils d'administration en ligne et les technologies émergentes.¹ Pourtant, ces progrès s'inscrivent dans un environnement contraignant en matière de droits numériques, caractérisé par des réformes juridiques restrictives, des menaces croissantes en matière de cybersécurité et des lacunes persistantes dans la protection de la vie privée. Si les efforts visant à moderniser le cadre de protection des données suggèrent une attention accrue portée aux risques pour les droits, les capacités de mise en œuvre et la transparence restent limitées. Des préoccupations parallèles, telles que l'expansion des technologies de surveillance, les interactions opaques avec les plateformes mondiales et la violence de genre généralisée en ligne, soulignent la nécessité de garanties plus solides. À mesure que la numérisation progresse, les communautés rurales et marginalisées continuent

de se heurter à des obstacles liés à l'accessibilité financière, aux infrastructures et à la culture numérique. Ce rapport examine ces dynamiques à travers sept domaines thématiques afin de fournir un aperçu complet du paysage des droits numériques en Angola en 2025.

Internet Access

L'Angola a réalisé des progrès, bien qu'inégaux, dans l'extension de la connectivité. Le pays comptait 17,2 millions d'internautes au début de l'année 2025, soit 44,8 % de la population totale, ce qui représente une augmentation d'environ 3,1 % du nombre d'utilisateurs depuis janvier 2024.² Le taux de pénétration global n'a pas évolué. Cela peut s'expliquer par une croissance démographique plus rapide que l'inclusion numérique. Les réseaux mobiles restent le mode d'accès dominant, la plupart des utilisateurs se connectant via des smart-

1. Transformative Legal Experts, Livre blanc sur les technologies de l'information et de la communication 2023-2027 : Vision stratégique pour les TIC en Angola, disponible à l'adresse https://www.plmj.com/xms/files/07_Guias_e_Manuais/2025/Colab_-_Livro_branco_-_TIC_EN.pdf#:~:text=Afin%20de%20permettre%20la%20transformation%20numérique%20en%20Angola%20de%20permettre%20l&text=sur%20l'amélioration%20des%20services%20publics%20et%20la%20promotion%20de%20l'interaction%20numérique%20entre%20les%20citoyens%20et%20le. consulté le 18 novembre 2025
2. Kemp, S (2025), Numérique 2025 : Angola, disponible sur Digital 2025 : Angola — DataReportal – Global Digital Insights, consulté le 18 novembre 2025.

phones et le haut débit mobile.

Les prix élevés restent un obstacle majeur à l'accès. Le rapport Londa de 2024 a souligné que la consommation de données mobiles représentait jusqu'à 9,5 % du revenu moyen des personnes en situation de pauvreté multidimensionnelle.³ Ce pourcentage était bien supérieur à l'objectif de 2 % fixé par la Commission des Nations unies sur le haut débit pour le développement durable.⁴ Bien que le coût nominal des données mobiles en Angola semble relativement faible en 2025, à environ 1,01 dollar US par 1 Go⁵, l'accessibilité financière ne peut être évaluée uniquement en fonction du prix, mais plutôt par rapport au pouvoir d'achat. Dans ce pays, la vulnérabilité économique généralisée limite considérablement l'accès effectif. Avec environ 42,5 % de la population vivant avec moins de 3 dollars par jour⁶, une part importante des ménages est confrontée à de graves contraintes de revenus. Par conséquent, si les prix nominaux des données peuvent paraître abordables par rapport aux moyennes nationales, ils restent inaccessibles à une grande partie de la population en raison de la pauvreté persistante et des inégalités de revenus.

Ainsi, le problème en Angola ne réside pas purement dans le prix nominal des données mobiles, mais plutôt dans la précarité économique structurelle qui réduit l'accessibilité financière réelle. Le pourcentage toujours élevé de personnes vivant sous le seuil de pauvreté souligne le fossé entre les critères théoriques d'accessibilité financière et les réalités économiques vécues.

Les inégalités géographiques persistent. Les centres urbains comme Luanda, Benguela et Huíla bénéficient de réseaux cellulaires plus performants et d'initiatives de Wi-Fi public soutenues par le Fonds de service universel (FADCOM). Parallèlement, les provinces reculées continuent de souffrir de signaux faibles, d'une couverture par les antennes-relais limitée et de coupures de courant fréquentes. Le Plan national pour le haut débit (2016-2025) et la Stratégie de transformation numérique (2020-2025) n'ont pas encore été pleinement mis en œuvre, et les informations publiques sur les progrès, les budgets ou le déploiement en milieu rural sont limitées. Néanmoins, le gouvernement a indiqué en 2025 son objectif d'atteindre des taux de couverture réseau de 93 % (3G),

3. Initiative Paradigm (2024), Rapport sur les droits numériques et l'inclusion en Afrique, disponible à l'adresse <https://paradigmhq.org/wp-content/uploads/2025/04/Londa-2024-2.pdf>, consulté le 18 novembre 2025.
4. Pour plus d'informations sur l'objectif de promotion du haut débit, voir <https://www.broadbandcommission.org/advocacy-targets/2-affordability/>
5. Lesmeilleuresoffresd'internethautdébit (2025), Le coût d'1 Go de données mobiles dans 237 pays, disponible à l'adresse <https://bestbroadbanddeals.co.uk/mobiles/worldwide-data-pricing/>, consulté le 18 novembre 2025.
6. Banque mondiale (2025), Perspectives macroéconomiques sur la pauvreté : Angola, disponible à l'adresse <https://thedocs.worldbank.org/en/doc/bae48ff2efc5a869546775b3f010735-0500062021/related/mpo-ago.pdf>, consulté le 15 novembre 2025.

32 % (4G) et 21 % (5G) d'ici 2027 grâce à des projets tels que Connecta Angola, Angola Online et Ngola Digital.⁷

Si des initiatives satellitaires telles qu'Angosat-2 ont été présentées comme des outils permettant d'améliorer la couverture nationale et les services d'administration en ligne, elles ne se sont pas encore traduites par un accès à large bande abordable et fiable pour la plupart des communautés marginalisées. Pour les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et les communautés rurales, la connectivité passe encore par des appareils partagés, des cybercafés ou des points d'accès Wi-Fi publics, souvent avec une confidentialité et une sécurité limitées.

Liberté d'expression

Le climat de liberté d'expression, en particulier en ligne, reste fragile et contradictoire. En

janvier 2025, la libération de l'influenceuse sur les réseaux sociaux Neth Nahara et de quatre autres détracteurs du gouvernement, tous emprisonnés pour s'être exprimés et avoir manifesté pacifiquement, représente une victoire significative pour les défenseurs des droits humains et les militants des droits numériques.⁸ Nahara a été arrêtée en 2023 pour « outrage à l'État, à ses symboles et à ses institutions » après avoir publié une vidéo TikTok critiquant le président João Lourenço.

Malgré cette évolution positive, la loi sur la sécurité nationale et la loi anti-vandalisme, toutes deux promulguées en 2024, confèrent aux autorités un large pouvoir discrétionnaire pour interférer avec les médias et les télécommunications, restreindre les contenus et criminaliser les activités de protestation qui perturbent les services publics, y compris les services numériques. L'article 36 de la loi sur la sécurité nationale autorise le gouvernement à interdire les diffusions et à « perturber les services de télécommunications » dans des circonstances exceptionnelles vaguement définies, ce qui permet d'imposer des restrictions disproportionnées à la liberté d'expression en ligne et à la circulation de l'information.⁹

7. Validité globale (2025), Angola : la stratégie nationale élargit l'accès à Internet et l'inclusion numérique, disponible sur <https://globalvalidity.com/angola-national-strategy-expands-internet-access-and-digital-inclusion/>, consulté le 18 novembre 2025.
8. Amnesty International (2025), Angola : Cinq opposants au gouvernement libérés après plus d'un an de détention arbitraire, disponible à l'adresse <https://www.amnesty.org/en/latest/news/2025/01/angola-five-government-critics-released-after-more-than-a-year-of-arbitrary-imprisonment/>, consulté le 18 novembre 2025.
9. Freedom House (2025), Liberté sur Internet 2025 : Angola, disponible à l'adresse Angola : Rapport national Liberté sur Internet 2025 | Freedom House, consulté le 18 novembre 2025.

Le 19 juillet 2025, entre 12 h 45 et 15 h 45 UTC, l'Angola a connu une interruption d'Internet, le plus grand opérateur de réseau mobile, UNITEL, enregistrant une baisse de 95 % du trafic.¹⁰

Alors qu'UNITEL a attribué cette panne à des travaux routiers publics¹¹, des organisations de la société civile ont affirmé que le gouvernement avait ordonné ces coupures en raison des manifestations nationales contre la hausse des prix du carburant et des frais de scolarité, qui ont été réprimées avec violence par la police.¹²

Cet épisode confirme les craintes de longue date selon lesquelles le gouvernement utiliserait les lois de 2024 pour justifier des coupures et renforcer la répression numérique. En réponse, des organisations de la société civile, notamment OMUNGA, Friends of Angola, Upange, FORDU et ALDA, ont condamné la coupure et appelé le bureau du procureur général à mener une enquête.¹³ Cependant, le bureau du procureur général n'a pas enquêté sur cette coupure.

Au-delà des lois officielles, l'autocensure persiste. Des journalistes, des blogueurs et des utilisateurs des réseaux sociaux affir-



Ce n'est pas une coïncidence si Internet a été coupé le jour des manifestations. Le gouvernement l'a manifestement coupé tout en feignant l'ignorance.

Key Informant A

10. Belson, D (2025), Pannes en ligne : résumé des perturbations Internet au troisième trimestre 2025, disponible à l'adresse <https://blog.cloudflare.com/q3-2025-internet-disruption-summary/>, consulté le 18 novembre 2025
11. Unitel Angola (2025), disponible sur <https://x.com/unitelao/status/1946644209370358120>, consulté le 18 novembre 2025
12. Lusa (2025), Angola : coupure d'Internet pour les manifestations de samedi, anti-démocratique, dictatorial – ONG, disponible à l'adresse <https://www.aman-alliance.org/Home/ContentDetail/92713>, consulté le 18 novembre 2025
13. Comme ci-dessus.

ment être surveillés par l'Agence nationale des services d'information (SINS) et faire l'objet de harcèlement et de menaces en raison de contenus critiques.¹⁴



Le cas de Neth Nahara illustre bien pourquoi nous pratiquons l'autocensure. Ce que vous dites en ligne a de graves répercussions sur votre sécurité physique.

Key Informant A

La violence de genre en ligne (OGBV) reste un problème critique et insuffisamment traité en Angola. Le rapport Londa de 2024 indiquait que près de 60 % des femmes politiques avaient subi diverses formes de harcèlement en ligne, soulignant à quel point les espaces numériques deviennent de plus en plus le prolongement de la violence patriarcale hors ligne. Cependant, les politiques nationales et les systèmes de données n'ont pas

suiwi le rythme de cette menace croissante. L'Enquête de santé à indicateurs multiples de 2024 (publiée en 2025) comprenait des statistiques sur la violence physique, sexuelle et émotionnelle, mais omettait complètement la VGB en ligne, reflétant ainsi un déficit persistant dans la reconnaissance et la mesure de ce phénomène au niveau national.

Cette absence de statistiques officielles traduit une lacune politique plus large qui prive les survivantes de protection, de réparation ou de visibilité, renforçant ainsi l'impunité numérique et sapant les mécanismes nationaux de réponse.

Les indices internationaux reflètent également des contraintes liées à la liberté d'expression. Le rapport « Freedom on the Net » 2025 de Freedom House décrit l'Internet en Angola comme « partiellement libre », soulignant l'augmentation des restrictions légales, de la surveillance et de l'intimidation.¹⁵ Les projections basées sur les données de Reporters sans frontières (RSF) placent l'Angola à la 100e place sur 180 pays dans le Classement mondial de la liberté de la presse 2025 – un résultat légèrement meilleur qu'en 2024 (104e), mais qui reste révélateur de contraintes structurelles pesant sur les médias indépendants.¹⁶

14. Entretien avec un informateur clé, membre de la société civile, le 14 novembre 2025.

15. Freedom House (2025), Freedom on the Net 2025 : Angola, disponible à l'adresse Angola : Rapport national Freedom on the Net 2025 | Freedom House, consulté le 18 novembre 2025

16. CESAO (2025), Simulateur de l'indice ISPAR pour les décideurs politiques : Angola, disponible sur ISPAR | Simulateur, consulté le 18 novembre 2025

Protection des données

et vie privée

La loi sur la protection des données à caractère personnel (loi n° 22/21) reste le pilier du cadre de protection des données du pays. Cependant, la loi en est encore aux premiers stades de sa mise en œuvre. Les capacités, les ressources et la visibilité de l'autorité chargée de la protection des données restent limitées, et il y a peu d'informations publiques sur les mesures d'application, les sanctions ou les directives émises à l'intention des organismes publics et des entreprises privées. Le 17 mars 2025, le gouvernement angolais a publié un projet de révision de la loi sur la protection des données à caractère personnel pour consultation publique, signalant ainsi son intention de moderniser le cadre juridique afin de s'adapter à la numérisation rapide et de répondre à la nécessité de trouver un équilibre entre innovation, sécurité et droits des citoyens.¹⁷ La proposition introduit des définitions plus précises pour des concepts clés, notamment la pseudonymisation,

l'anonymisation, les données génétiques et les données biométriques. Elle désigne les « données spéciales » comme incluant les informations sensibles liées aux croyances, à l'appartenance à une organisation, à la vie privée, à l'origine, à la santé, à la vie sexuelle, à l'orientation sexuelle, ainsi qu'aux identifiants biométriques et génétiques.¹⁸

L'Angola figure toujours parmi les pays les plus touchés par les cyberattaques.¹⁹ Les organisations ont subi en moyenne 3 648 tentatives de violation par semaine en 2025.²⁰ Malgré l'existence de la Stratégie nationale de cybersécurité (2021-2030) et de la loi sur la cybercriminalité, la rapidité et la complexité des cybermenaces continuent de dépasser la capacité de préparation des institutions. Les lacunes dans l'application de la loi, les compétences techniques limitées et la faible coordination intersectorielle font que l'infrastructure de cybersécurité du pays continue de peiner à fournir une protection suffisante aux citoyens, aux institutions publiques et aux services essentiels.

Le déploiement de technologies de ville intelligente et de caméras de reconnaissance

17. 360 Mozambique (2025), L'Angola lance une consultation publique sur les lois relatives aux fausses informations et à la cybersécurité, disponible à l'adresse <https://360mozambique.com/world/angola/angola-launches-public-consultation-on-fake-news-and-cybersecurity-laws/>, consulté le 18 novembre 2025

18. 360 Mozambique (2025), L'Angola lance une consultation publique sur les fausses informations et les lois sur la cybersécurité, Disponible sur <https://360mozambique.com/world/angola/angola-launches-public-consultation-on-fake-news-and-cybersecurity-laws/> consulté le 18 novembre 2025

19. Interpol (2025), Rapport d'évaluation des cybermenaces en Afrique 2025 d'Interpol, 4e édition

20. Tredger (2025), Les cyberattaquants ciblent le secteur de l'éducation en Afrique, disponible à l'adresse <https://allafrica.com/stories/202510010028.html>, consulté le 18 novembre 2025

faciale à Luanda continue de susciter de graves inquiétudes quant à une surveillance de masse sans garanties claires. Les organisations de la société civile avertissent que le gouvernement pourrait utiliser ces outils pour surveiller les manifestants, les défenseurs des droits de l'homme et les opposants politiques s'ils ne sont pas soumis à des mécanismes de contrôle solides et transparents respectant les normes en matière de droits de l'homme.

Censure et modération

des contenus

Les interactions de l'Angola avec des plateformes mondiales telles que Meta (Facebook, Instagram), Google (YouTube) et TikTok continuent de façonner l'écosystème de l'information numérique. Des rapports de transparence antérieurs ont montré que les autorités angolaises demandaient le retrait ou le géoblocage de contenus, souvent pour

diffamation présumée, incitation ou « fausses nouvelles », une part importante de ces demandes étant liée au discours politique. Le rapport Londa 2024 a recensé 12 demandes de retrait adressées par le gouvernement angolais à Meta, 25 à TikTok et 15 à YouTube.²¹ En 2025, le nombre de cas a diminué, selon les données disponibles. Meta a signalé un total de 19 demandes de retrait²², Google en a signalé une²³ tandis que Wikimedia et TikTok n'en ont signalé aucune.

Au niveau national, l'Institut national des communications (INACOM) ne publie pas de statistiques régulières sur les demandes de retrait de contenu, les ordonnances de blocage de sites ou d'autres formes de modération imposées par l'État, ce qui nuit à la transparence et à la responsabilité.

Dans la pratique, l'opacité de l'INACOM signifie que les Angolais ont une visibilité limitée sur le moment et la raison pour lesquels des contenus sont supprimés ou des comptes restreints, et sur la question de savoir si ces mesures respectent les normes internationales en matière de droits de l'homme relatives à la nécessité et à la proportionnalité.

21. Initiative Paradigme (2024), Rapport sur les droits numériques et l'inclusion en Afrique, disponible à l'adresse <https://paradigmhq.org/wp-content/uploads/2025/04/Londa-2024-2.pdf>, consulté le 18 novembre 2025.
22. Meta (2025), Rapport national sur l'Angola, disponible à l'adresse <https://transparency.meta.com/reports/government-data-requests/country/AO/>, consulté le 20 janvier 2026.
23. Google (2025), Rapport sur la transparence : Les demandes de retrait adressées à Google en chiffres : Angola, disponible à l'adresse https://transparencyreport.google.com/government-removals/government-requests/AO?hl=en&lu=country_request_amount&country_request_amount=period:2025H1, consulté le 20 janvier 2026

Accès à l'information

La Constitution angolaise reconnaît le droit d'accès à l'information, mais le cadre juridique reste fragmenté et mal appliqué. Les principaux instruments sont la loi sur la protection des données (loi n° 22/11 – un cadre plus ancien encore invoqué dans certaines pratiques) et la loi sur l'accès aux documents administratifs (loi n° 11/02), qui permet aux citoyens de demander des informations aux autorités publiques. Ces deux instruments prévoient des sanctions limitées en cas de non-respect.

Comme le souligne le rapport Londa 2024, les lacunes en matière de culture numérique se conjuguent à ces obstacles juridiques. L'UNESCO estime que plus d'un quart de la population reste analphabète sur le plan numérique, les communautés rurales, les personnes âgées, les femmes et les personnes handicapées étant exclues de manière disproportionnée. Il est donc plus difficile pour ces communautés de naviguer sur les portails en ligne, les plateformes d'administration en ligne ou les tableaux de bord de données, même lorsque les informations sont théoriquement disponibles.



Le Fonds de service universel est traité comme une « affaire privée ». Aucune information n'est publiée sur son montant ni sur l'utilisation des ressources. Il n'est parfois mentionné que dans des articles de journaux comme contribuant à un meilleur accès à Internet.

Key Informant A

IA et technologies

émergentes

L'intelligence artificielle et les technologies numériques émergentes transforment progressivement le secteur financier, le paysage des télécommunications et l'administration publique en Angola. Une étape majeure en 2025 a été le lancement de la première salle d'audience virtuelle du Bureau du médiateur à Talatona, Luanda, développée en collaboration avec le PNUD.²⁴ Cette innovation permet aux citoyens de déposer et de suivre leurs plaintes plus efficacement, renforce la protection de leurs droits et élargit l'accès à la justice par le biais des canaux numériques. En 2025, l'initiative en était aux premières étapes d'un déploiement à l'échelle nationale, 24 municipalités réparties dans 12 provinces étant sur le point d'en bénéficier.²⁵ Cela marque une avancée significative vers un système de services publics plus réactif et axé sur la technologie.

De nouveaux progrès ont été réalisés dans la construction en cours du Centre national de

données, conçu pour intégrer et rationaliser l'ensemble des services publics. À la fin de l'année 2025, le chantier était achevé à 75 %, marquant une avancée significative vers une infrastructure numérique centralisée pour le pays.²⁶ Une fois opérationnel, le centre devrait améliorer considérablement l'efficacité, l'interopérabilité et la fiabilité de la prestation des services publics, en réduisant les retards bureaucratiques et en améliorant l'accès des citoyens aux services essentiels.

Inclusion numérique

L'inclusion numérique reste un défi majeur. Le Fundo de Apoio ao Desenvolvimento das Comunicações (FADCOM), le Fonds angolais pour le service universel, a pour objectif de soutenir des projets de connectivité dans les zones mal desservies ainsi que des initiatives de Wi-Fi public gratuit. Bien que les respons-

24. Carreira, I. (2025). La justice numérique, fondement d'un développement inclusif, disponible à l'adresse <https://www.undp.org/angola/blog/digital-justice-foundation-inclusive-development>, consulté le 18 novembre 2025

25. Carreira, I. (2025). La justice numérique comme fondement du développement inclusif, disponible à l'adresse <https://www.undp.org/angola/blog/digital-justice-foundation-inclusive-development>, consulté le 18 novembre 2025

26. Kassouwi, I.K (2025), L'Angola achève la construction de son centre national de données, dont le lancement est prévu en 2026, disponible à l'adresse <https://www.ecofinagency.com/news-digital/1411-50505-angola-nears-completion-of-national-data-center-set-for-2026-launch>, consulté le 18 novembre 2025

ables indiquent l'utiliser pour construire des antennes-relais et étendre la couverture, les allocations financières, les critères de sélection des projets et les évaluations d'impact ne sont pas communiqués de manière proactive, ce qui limite le contrôle public et la transparence.

Entre 2022 et 2025, le gouvernement a enregistré plus de sept millions d'accès gratuits à Internet.²⁷

De plus, dans le cadre de son programme d'expansion numérique, le gouvernement avait mis en place 260 points d'accès public gratuit à Internet et 174 salles de classe numériques à l'échelle nationale d'ici 2025, dans le but d'élargir la connectivité et de renforcer les possibilités d'apprentissage numérique.²⁸ L'une des institutions bénéficiaires, l'Escola de Deficientes Visuais do Golf 1 à Luanda, soutient les élèves atteints de déficiences visuelles, soulignant ainsi un engagement fort en faveur de l'éducation inclusive.²⁹ Si ces investissements représentent des progrès significatifs, leur concentration dans les centres urbains risque de renforcer les inégalités géographiques et sociales existantes. Les jeunes en situation de hand-

icap vivant dans les zones rurales et périurbaines, en particulier ceux issus de ménages à faibles revenus, restent disproportionnellement exclus des infrastructures numériques, des technologies d'assistance et des environnements d'apprentissage accessibles. En conséquence, les efforts d'inclusion numérique, bien que prometteurs, risquent d'aggraver involontairement la marginalisation des jeunes confrontés à des formes croisées de discrimination liées au handicap, à la pauvreté et à la résidence en milieu rural.

Le Plan national pour le haut débit (2016-2025) et la Stratégie de transformation numérique (2020-2025) ont fixé des objectifs ambitieux en matière d'extension de la fibre optique, de couverture mobile et de culture numérique. Alors que ces deux cadres approchent de leur dernière année, les lacunes de mise en œuvre restent particulièrement marquées dans les communautés rurales, les quartiers informels périurbains et les zones touchées par des conflits ou la marginalisation économique. La couverture mobile et haut débit est exceptionnellement élevée à Luanda, mais les communautés rurales de provinces telles que Bie, Moxico et Cuando Cubango sont confrontées à une connectivité

27. Figueredo, K. (2025). L'Angola enregistre plus de sept millions d'accès à Internet gratuits au cours des trois dernières années, disponible à l'adresse <https://www.menosfios.com/angola-regista-mais-de-sete-milhoes-de-acessos-a-internet-gratuita-nos-ultimos-tres-anos/>, consulté le 23 novembre 2025

28. Adelino, S. (2025). Le gouvernement évoque l'inclusion numérique après le lancement de 260 points d'accès Internet gratuits et de 174 salles numériques à travers le pays, Disponible à l'adresse <https://angorussia.com/tech/governo-fala-em-inclusao-digital-apos-lancamento-de-260-pontos-de-internet-gratis-e-174-salas-digitais-pelo-pais/>, consulté le 18 novembre 2025

29. Comme ci-dessus.

ité irrégulière.

Bien que l'Angola ait développé ses infrastructures numériques et sa connectivité ces dernières années, les progrès en matière d'accès n'ont pas été accompagnés d'un cadre complet visant à protéger les enfants dans les espaces en ligne. La législation existante n'offre qu'une protection partielle. La loi n° 25/12 (loi sur la protection et le développement intégral des enfants) impose aux familles, aux écoles, aux communautés et à l'État de donner la priorité à l'intérêt supérieur de l'enfant.

Le Código Penal de Angola érige en infraction pénale le harcèlement en ligne, l'exploitation et la diffusion de contenus préjudicia-

bles, tandis que la Lei 22/11 régleme le traitement des données à caractère personnel. Cependant, ces lois n'ont pas été spécifiquement conçues pour répondre aux risques croissants auxquels les enfants sont confrontés dans les environnements numériques, tels que le cyberharcèlement, le grooming en ligne, l'exploitation sexuelle facilitée par la technologie, le profilage des données et l'exposition à des contenus préjudiciables. L'absence de législation dédiée à la protection des enfants en ligne, de mécanismes d'application clairs et de programmes d'éducation numérique centrés sur l'enfant crée des écarts importants entre les protections juridiques et les expériences réelles des enfants qui évoluent dans des espaces de plus en plus numériques.

Conclusion

La transformation numérique de l'Angola traverse une période à la fois riche en possibilités et en risques. Le pays investit dans des infrastructures modernes, de nouveaux mécanismes judiciaires et des cadres juridiques actualisés, ce qui témoigne de sa volonté de mettre la technologie au service de la gouvernance et du développement. Le lancement de salles d'audience virtuelles, les progrès réalisés concernant le Centre national de données et l'expansion des initiatives de connectivité démontrent le potentiel des

outils numériques pour élargir l'accès aux services, renforcer la responsabilité et améliorer l'administration publique.

Cependant, ces progrès sont contrebalancés par des lois restrictives, des pratiques réglementaires opaques, des risques de surveillance systémique et des schémas de répression persistants. Les événements de juillet 2025, le recours croissant à une législation sécuritaire de grande envergure et la montée de la violence de genre en ligne soulignent la fragilité persistante de la liberté d'expression et de la sécurité

numérique. La mise en œuvre des nouvelles réformes en matière de protection des données, le renforcement des capacités en matière de cybersécurité et la garantie d'un contrôle transparent et fondé sur les droits des technologies émergentes seront essentiels pour empêcher que l'écosystème numérique ne devienne un lieu d'exclusion et de contrôle.

Pour que la transition numérique de l'Angola soit inclusive et respectueuse des droits, des garanties plus solides, une transparence publique et une participation communautaire significative sont nécessaires. Cela inclut la protection de l'espace civique en ligne, la lutte contre les préjudices liés au genre et intersectionnels, la garantie de la responsabilité en cas de

coupures de service et de restrictions de contenu, la réforme des systèmes d'accès à l'information et la réduction de la fracture numérique touchant les groupes ruraux et marginalisés.

L'Angola se trouve à la croisée des chemins. Grâce à une gouvernance réfléchie et centrée sur l'humain, ainsi qu'à une responsabilisation institutionnelle renforcée, la transformation numérique peut favoriser l'équité, la dignité et la participation. Sans ces mesures, elle risque d'aggraver les inégalités et d'ancrer de nouvelles formes de répression numérique. La tâche qui nous attend consiste à faire en sorte que la numérisation devienne un outil de justice et de libération, et non de surveillance et de mise au silence.

Recommandations

Le gouvernement devrait :

1. Réduire le coût de la connectivité
 - Mettre en place des allègements fiscaux ou des subventions ciblées pour les utilisateurs à faibles revenus et les réseaux communautaires.
 - Révision des politiques en matière de spectre et d'octroi de licences afin d'encourager la concurrence et de faire baisser les prix pour les consommateurs.
2. Interdire les coupures d'Internet et les perturbations disproportionnées
 - S'engager publiquement à respecter le principe 38 de la Déclaration de la CADHP (pas de coupures) et modifier les

- lois sur la sécurité nationale et la lutte contre le vandalisme afin de supprimer les dispositions autorisant des perturbations généralisées des télécommunications dans des « circonstances exceptionnelles.
1. Réformer les lois qui criminalisent l'expression en ligne
 - Abroger ou modifier de manière significative les dispositions du Code pénal relatives aux « fausses nouvelles », à l'« outrage contre les institutions de l'État » et aux infractions connexes afin d'empêcher leur utilisation abusive à l'encontre des journalistes, des militants et des créateurs de contenu.
 2. Renforcer la protection des données et la vie privée
 - Rendre pleinement opérationnelle l'autorité chargée de la protection des données en lui accordant un budget adéquat, une indépendance et des pouvoirs d'exécution.
 - Adopter des règles claires sur l'utilisation de la vidéosurveillance, de la reconnaissance faciale et d'autres systèmes biométriques, en garantissant la stricte nécessité, la proportionnalité et un contrôle indépendant.
 3. Accroître la transparence dans la gouvernance des contenus
 - Charger l'INACOM de publier des rapports périodiques sur le blocage de sites, les ordonnances de retrait de contenu et la collaboration avec les plateformes, ventilés par fondement juridique et par thème.
 4. Rendre publics le Fonds de service universel et les stratégies numériques
 - Publier les rapports annuels de la FADCOM (Fonds de service universel) (re-
- cettes, allocations, localisation des projets, responsables de la mise en œuvre et impact).
- Lancer une révision publique du Plan national pour le haut débit et de la Stratégie de transformation numérique, qui arrivent à échéance en 2025, en élaborant la prochaine stratégie en collaboration avec les communautés, les groupes de jeunes, les organisations de défense des droits des femmes et les personnes en situation de handicap.
 5. Réglementer l'IA et les technologies émergentes dans le respect des droits humains
 - Élaborer et adopter un cadre national en matière d'IA conforme aux normes régionales afin de traiter les questions de discrimination, de transparence, de responsabilité et de recours.
 - Interdire les applications d'IA qui présentent des risques inacceptables, telles que le suivi biométrique en temps réel des manifestants.
 6. Investir dans la culture numérique inclusive
 - Intégrer la culture numérique, y compris la sécurité en ligne, la prévention de la violence sexiste et les compétences en matière d'information critique, dans les programmes scolaires du primaire et du secondaire ainsi que dans les programmes non formels destinés aux jeunes.
 - Financer l'alphabétisation numérique communautaire dans les zones rurales, sous l'impulsion d'organisations de jeunes, de femmes et de personnes en situation de handicap.

Les organisations de la société civile devraient:



1. Surveiller et documenter les violations des droits numériques
 - Continuer à documenter les coupures de connexion, les blocages, les arrestations, la violence en ligne et les violations de données, en transmettant ces preuves aux mécanismes régionaux (CADHP, EPU, procédures spéciales des Nations unies) et à des initiatives telles que Londa.
2. Renforcer les actions de plaidoyer menées par les communautés et les jeunes
 - Soutenir les collectifs de jeunes, les groupes féministes et les organisations de personnes handicapées afin qu'ils engagent le dialogue avec les régulateurs, le parlement et les instances régionales sur les politiques numériques, les coupures d'accès, la réglementation de l'IA et la protection des données.
3. Suivre le Fonds de service universel et les investissements publics
 - Collaborer avec des organisations spécialisées dans le suivi budgétaire et la transparence afin de contrôler les recettes et les dépenses de l'USF, et militer en faveur d'une gouvernance participative des projets de connectivité.
4. Soutenir les victimes de violences en ligne et facilitées par les technologies.
 - Fournir un soutien juridique, psychosocial et en matière de sécurité numérique aux femmes, aux communautés LGBTQI+, aux défenseurs des droits humains, aux journalistes et aux jeunes confrontés au harcèlement et à la surveillance en ligne.
5. Construire une solidarité transfrontalière
 - Collaborer avec des coalitions régionales pour replacer l'expérience de l'Angola dans le contexte plus large des luttes continentales contre les coupures d'Internet, la censure et la surveillance.

Le secteur privé devrait :



1. Réduire les coûts de connectivité et lutter contre l'exclusion
 - Adopter des modèles tarifaires abordables pour les utilisateurs à faibles revenus, y compris des forfaits axés sur l'éducation.
- Développer les infrastructures rurales au-delà des zones commercialement rentables grâce à des partenariats public-privé transparents, et donner la priorité aux provinces mal desservies en matière de déploiement.











- ment de pylônes, d'extension du haut débit et de fiabilité des services.
 - Veiller à ce que les efforts d'inclusion numérique touchent explicitement les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et les communautés rurales qui restent structurellement exclues.
1. S'engager à ne pas participer aux coupures d'Internet et aux restrictions illégales
 - S'engager publiquement à respecter la liberté d'expression et à résister aux directives gouvernementales disproportionnées visant à perturber les services.
 - Renforcer la transparence en publiant des informations sur les demandes gouvernementales visant à restreindre le contenu ou l'accès, et veiller à ce que toute mise en conformité soit guidée par les principes de légalité, de nécessité et de proportionnalité conformément aux normes internationales en matière de droits de l'homme..
 2. Renforcer les pratiques en matière de protection des données et de cybersécurité
 - Mettre en œuvre des normes de « privacy-by-design » (respect de la vie privée dès la conception) pour l'ensemble des produits et services numériques, réaliser des évaluations d'impact sur les droits de l'homme pour les technologies à haut risque, et garantir la divulgation en temps opportun des violations de données.
 - Investir dans des systèmes de cybersécurité robustes et dans la coordination intersectorielle afin de faire face au volume croissant de cyberattaques touchant les institutions publiques et privées.
 3. Améliorer la transparence en matière de modération des contenus et de gouvernance des plateformes
 - Publier des informations accessibles sur les demandes de retrait de contenu, les restrictions de compte et les mécanismes de recours concernant les utilisateurs en Angola.
 - Veiller à ce que les systèmes de modération soient adaptés sur le plan culturel et linguistique, et protéger le discours politique, l'activisme civique et l'expression journalistique contre toute suppression disproportionnée.
 - .
 4. Lutter contre la violence de genre en ligne et les préjudices numériques
 - Mettre en place des systèmes de signalement et de recours adaptés pour les victimes de harcèlement en ligne, de partage d'images non consensuel, de doxing et de discours de haine.
 5. Accroître la transparence des partenariats public-privé et des fonds de connectivité
 - Divulguer les informations relatives aux contrats, aux allocations de fonds et aux projets d'infrastructure soutenus par des mécanismes publics, tels que le FADCOM (Fonds de service universel).
 - Impliquer les communautés dans des processus de consultation participative afin de garantir que les investissements en matière de connectivité répondent aux besoins locaux et réduisent les inégalités géographiques.

L'indice Score

Angola, 2025

(1 = Totalement non conforme ; 2 = Légèrement conforme ; 3 = Modérément conforme ; 4 = Assez conforme ; 5 = Entièrement conforme)

Indicateur	Principe de la CADHP	Note 2024	Note 2025	Justification 2025
Coupures d'Internet	P38(2)			Bien qu'aucune coupure n'ait été confirmée en 2024, en juillet 2025, des rapports émanant de la société civile et d'organisations de mesure du réseau ont fait état d'une coupure d'Internet à l'échelle nationale lors de manifestations contre le prix des carburants, marquant un grave recul et démontrant que les coupures font désormais partie des moyens d'intervention de l'État. Les organisations de la société civile ont fait part de leurs préoccupations, appelant le bureau du procureur général à mener une enquête, mais aucune décision judiciaire n'a été rendue.
Lois et mesures visant à garantir un accès universel, équitable, abordable et significatif	P37			Des lois et des stratégies (Plan national pour le haut débit, Stratégie de transformation numérique, cadre FADCOM (Fonds de service universel)) existent, mais leur mise en œuvre, la transparence et l'accessibilité financière restent limitées. Les communautés rurales, les femmes, les jeunes et les personnes handicapées restent largement défavorisés.
Criminalisation des fausses informations	P22(2)			Les dispositions du Code pénal relatives aux « fausses informations » et aux infractions connexes restent trop vagues et susceptibles d'être utilisées à mauvais escient contre les médias et les militants, malgré des signes limités de réforme en 2024–2025.

Indicateur	ACHPR Principe	Note 2024	Note 2025	Justification 2025
Législation sur la sédition	P22(2)			Des infractions telles que « l'outrage à l'État, à ses symboles et à ses institutions » continuent d'exister et ont été utilisées pour poursuivre Neth Nahara et d'autres personnes. Bien que ces personnes aient été graciées et libérées, les dispositions sous-jacentes restent en vigueur.
Arrestations arbitraires et harcèlement des médias, des défenseurs des droits de l'homme et des citoyens	P20(1) & (2)			La libération de Neth Nahara et de quatre militants en janvier 2025 constitue une avancée positive, mais les arrestations, les intimidations et la dispersion violente des manifestations, notamment en juillet 2025, témoignent des risques persistants encourus par ceux qui s'expriment en ligne et hors ligne
Législation sur la protection des données	P42			L'Angola dispose d'une loi moderne sur la protection des données, mais l'application de celle-ci, les capacités institutionnelles et la surveillance des technologies de surveillance restent faibles. Aucun recul législatif significatif n'a été observé en 2024-2025, mais des lacunes persistent dans la mise en œuvre.
Ingérence de l'État et suppression de contenus par l'intermédiaire de tiers	P38 & P39(4)			L'État continue de demander le retrait ou la restriction de contenus politiques sur les plateformes ; le manque de transparence de l'INACOM et le caractère limité des données publiques fournies par les plateformes entravent la surveillance
Atteinte à la confidentialité des communications	P41			Des garanties juridiques en matière de protection des données existent, mais l'extension des pouvoirs en matière de sécurité, la reconnaissance faciale et la surveillance des villes intelligentes, en l'absence d'un contrôle rigoureux, font peser des risques importants d'intrusion illégale.

Indicator	ACHPR Principle	2024 Score	2024 Score	2025 Justification
Absence de divulgation proactive d'informations sur les technologies numériques	P29(3)			Certaines informations sectorielles sont disponibles, mais il n'y a pas de divulgation systématique des dépenses au titre du Fonds de service universel (USF), des décisions de fermeture ou des déploiements de surveillance/IA.
Stratégies nationales en matière d'IA et de technologies émergentes	P39(6)			Des discussions sur l'éthique de l'IA sont en cours, mais il n'existe aucune loi ni stratégie dédiée à l'IA ; la réglementation n'a pas suivi le rythme du déploiement de l'IA dans la finance, la surveillance et les services publics.
Sécurité numérique et protection de la vie privée des enfants en ligne	P37(5)			Les droits des enfants sont protégés par les lois générales sur la protection de l'enfance, mais il n'existe pas de cadre spécifique concernant la sécurité numérique des enfants, la confidentialité en ligne ou la responsabilité des plateformes.
Inclusion numérique	P37(3)			Les initiatives de Wi-Fi gratuit dans certains quartiers de Luanda et les projets soutenus par l'USF offrent une inclusion partielle, mais les coûts élevés, l'exclusion des zones rurales et l'accessibilité limitée pour les personnes handicapées restent des obstacles importants.

Total (sur 60):	2024: 31	2025 29
-----------------	----------	--------------------------



374 Borno Way, Yaba 101245, Lagos, Nigeria.
www.paradigmhq.org